



## *COMMUNIQUE DE PRESSE*

### **DEVOIR DE MEMOIRE**

Devant la déclaration du président de la République sur le parrainage d'un enfant juif, la PEEP souhaite réagir à son tour :

Si les enfants n'ont pas à assumer individuellement la responsabilité de la mémoire d'un enfant mort, il est néanmoins absolument indispensable qu'ils apprennent, au cours de leur scolarité, que la Shoah a existé comme ils doivent aussi prendre connaissance des massacres des régimes tyranniques passés et, hélas, présents.

Cet enseignement a légitimement toute sa place dans le cadre des programmes d'Histoire et d'Education Civique, à travers différents supports et aussi de manière transversale. Il est préférable que cette transmission de témoignages soit faite de façon collective et partagée.

Le 15 février 2008